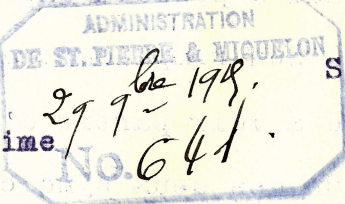


Etablissements
de
Saint-Pierre & Miquelon

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ce

Service
de
l'Inscription Maritime



Saint-Pierre, le 29 Novembre 1915

N° 364

Le Chef du Service du Service de l'Inscription Maritime provisoire,

à Monsieur l'Administrateur des Etablissements de Saint-Pierre & Miquelon.

Comme suite à notre entretien de ce jour, relatif aux sursis du personnel de l'Inscription Maritime, j'ai l'honneur de vous demander conformément à la dépêche ministérielle (Guerre) du 18 Novembre 1914 et du cablogramme (Colonies) du 24 Juillet 1915, le renouvellement pour trois mois à compter du 1er Décembre 1915 des sursis dont jouissent actuellement M.M. Cantaloup Jean et Bouroult Léon, les deux de la classe 1909, expéditionnaires de 3^{ème} ^{cl} ^{va} l'Inscription Maritime, le premier depuis 1907 et le second depuis 1910.

Ces deux employés, l'un au secrétariat, l'autre au bureau des mouvements, parfaitement au courant, sont indispensables pour le bon marche du service.

Malgré que nous allons vers l'hiver, moment où la

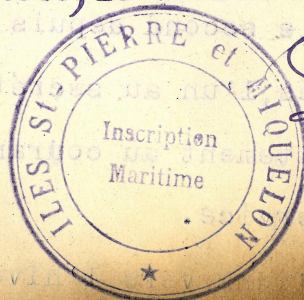
travail est moins intense qu'en été, permettez-moi de

faire remarquer, Monsieur l'Administrateur, que le départ fin
Octobre dernier de M. Chabaud a produit une diminution dans
le personnel d'exécution où son remplaçant a été pris. En ou-
tre, on est peut-être exposé à voir partir d'un jour à l'autre
soit un garde-maritime ou un des deux syndics, les trois assez
agés et non susceptibles d'être remplacés.

Sur les 800 marins inscrits dans la colonie dont 200 et
quelque à Miquelon, il y en a à peine 135 à 140 du quartier de
St-Pierre qui sont incorporés. La réduction de travail est
nulle de ce côté. Il existe aussi un chiffre appréciable de
marins originaires de la Métropole non mobilisables parce que
trop jeunes, trop agés, réformés, etc....

En outre, les long-courriers et les pêcheurs métropoli-
tains qui font relache à Saint-Pierre surtout de Mars
à fin Octobre contribuent, quoique un peu moins qu'en
dinaire, à rendre absolument nécessaire le personnel
au courant du service.

L'extinction des syndics et gardes maritimes pro-
duira des réductions, peut-être même trop sensibles
faut l'espérer, le déclin de la Colonie était enra-



Le Paparron